AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-8-67 672840

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Abonnement annuel : 25 F.

Supplément n° 1 au bulletin n° 83 - AOUT 1967

11 AOUT 1967

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Un nouveau traitement fongicide est préconisé pour les cultures dont on veut prolonger la végétation.

Pour toutes les autres dont la récolte est prochaine, si le mildiou progressait et devenait menaçant, il serait nécessaire de détruire le feuillage par un défanage chimique soigné.

On pourrait utiliser soit le chlorate de soude, à la dose de 20 à 30 Kgs/hectare, selon l'importance de la végétation et la nature du sol (éviter les fortes doses dans les sols argileux), soit une spécialité à base de Diquat, ou de colorants nitrés (D.N.O.C. ou Dinosèbe auquel on ajoute généralement du gaz-oïl ou du fuel), ou de Pentachlorophénol (P.C.P.).

La destruction des fanes demande une pulvérisation fine, régulière, très couvrante, avec des débits de l'ordre de 1.000 à 1.200 litres/hectare.

CULTURES MARAICHERES

SEPTORIOSE DU CELERI : A la suite des derniers orages, accompagnés parfois de grêle, nous conseillons un traitement le plus tôt possible.

MOUCHE DU NAVET : Afin de lutter contre ce parasite, deux méthodes peuvent être employées :

1° - Désinfection des semences :

- Carbophénothion ou Diéthion, à raison de 60 grammes de matière active au Kilog. de graines,
- Trichloronate, à raison de 40 grammes de matière active au Kg de graines.

2° - Désinfection du sol par pulvérisation de :

- Carbophénothion (60 grammes de matière active à l'are),
- Diazinon (80 " " " " " ")
- Diéthion (60 " " " " " ")
- Trichloronate (25 " " " " " ")

par épandage de granulés, à base de :

- Diazinon (80 grammes de matière active à l'are)
- Trichloronate (25 grammes de matière active à l'are).

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 201